

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU JEUDI 29 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept, le jeudi 29 juin à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le 23 juin 2017, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Sébastien SOLARI, Maire.

### Etaient présents :

Sébastien SOLARI, Edwige MARCHAND, Sabine BEGUIN, Aurélie LE BOHEC, Jessica BRAZIER, Florence PHILIPPE, Laurent BEGUIN,

Absent excusé : Marc DUPONT, Jean-Christophe DOLAY, Caroline NOL

Absent excusé et représenté : Antoine LEVENT donne procuration à Sébastien SOLARI

### A l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Convention ADICA pour l'aménagement de sécurité en entrée d'agglomération
- Document unique : délibération validant le document unique et le programme annuel de prévention.
- Avis sur la demande d'autorisation d'exploiter une carrière de craie sur le territoire de Chevresis-Monceau
- Rectification des délégués au syndicat des eaux
- 14 juillet
- Attribution d'un bon alimentaire
- CCVO – modification des statuts
- Participation communale aux « vacances des enfants »
- Questions diverses

Monsieur propose l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir :

- Nomination d'un régisseur de recette suppléant.

L'assemblée accepte cet ajout

Secrétaire de séance : Mme LE BOHEC est élue secrétaire de séance

<b>2017-22 :</b>	<b>Convention ADICA pour l'aménagement de sécurité en entrée d'agglomération</b>
------------------	--

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention entre la commune et l'Adica pour l'aménagement de sécurité en entrée d'agglomération.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

AUTORISE Mr le maire à signer la convention de prestations avec l'ADICA

NOMME Mr le Maire représentant du pouvoir adjudicateur

Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
8	0	0	0

**2017-23 : Document unique : délibération validant le document unique et le programme annuel de prévention.**

Le Maire rappelle à l'assemblée ;

Dans chaque collectivité, le Code du Travail (Art R.4121-1) impose à l'Autorité Territoriale de réaliser l'évaluation des risques professionnels de ses agents et de consigner les résultats dans un document intitulé « Document Unique ».

L'évaluation des risques professionnels consiste à :

- Recenser les dangers et coter les risques auxquels sont soumis les agents.
- Hiérarchiser les risques inhérents à l'activité de travail des agents.
- Proposer des mesures de nature à améliorer les conditions de travail afin de limiter la survenue des accidents de travail et des maladies professionnelles.

Afin de mener à bien un tel projet, un partenariat a été réalisé entre les collectivités et le Centre de Gestion pour la mise en œuvre du Document Unique et pour proposer des actions préventives et correctives à mettre en place.

Le Maire propose au Conseil Municipal de :

- Valider le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels.
- Valider le Plan d'Actions proposé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**ADOpte ces propositions** à l'unanimité.

Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
8	0	0	0

**2017-24 : Avis sur la demande d'autorisation d'exploiter une carrière de craie sur le territoire de Chevresis-Monceau**

Mr le Maire rappelle à l'assemblée

- Que dans le cadre de la demande d'autorisation d'exploiter une carrière de craie sur le territoire de la commune au lieu-dit « le long Bois » une enquête publique a été lieu du 22 mai au 21 juin 2017.
- Que le dossier est consultable en mairie
- Que le conseil municipal doit émettre un avis quant à cette demande d'autorisation d'exploiter.

Ainsi,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

EMET un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter une carrière de craie sur le territoire de la commune au lieu-dit « le long Bois »

Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
8	0	0	0

## Rectification des délégués au syndicat des eaux

Le sujet est reporté à une prochaine réunion

## Festivités : 14 juillet

L'assemblée fait le point sur l'organisation de cette journée

## 2017- 25 Attribution d'un bon alimentaire

Un locataire a dû installer une prise téléphonique dans son logement.

Afin de lui rembourser les frais de cette installation,

Le conseil municipal

DECIDE

D'attribuer un bon alimentaire d'un montant de 69.00€

Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
8	0	0	0

## 2017- 26 CCVO – modification des statuts

Lors de la séance du 12 juin 2017, le conseil communautaire a approuvé les nouveaux statuts de la Communauté de communes du Val de l'Oise.

L'adoption de ces nouveaux statuts répond à l'obligation de mettre en conformité les statuts de la CCVO avec les dispositions de la loi NOTRe.

Cette mise en conformité repose sur les points suivants :

- Reclassement des compétences : certaines compétences étaient jusque-là optionnelles ou facultatives et deviennent obligatoires ;
- Ajout de compétences : les statuts doivent reprendre en ce qui concerne les compétences obligatoires et optionnelles, le libellé exact des compétences de l'article L.5214-106 du code Général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- Intérêt communautaire et statuts : toute définition de l'intérêt communautaire doit être supprimée des statuts ;
- Pour la définition de l'intérêt communautaire : une délibération spécifique du Conseil communautaire a été prise et adoptée à la majorité des deux tiers des membres, lors du conseil du 12 juin 2017.

Après avoir pris connaissance des nouveaux statuts de la Communauté et pris connaissance de la délibération définissant l'intérêt communautaire, Monsieur/Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ces modifications statutaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE les nouveaux statuts de la Communauté de communes

Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
3 (dont le Maire)	2	3	0

**2017- 27 Participation communale aux « vacances des enfants »**

Dans le cadre de l'accueil collectif de mineurs organisé par le centre social et culturel de la Vallée de l'Oise, pendant les vacances d'été 2017, Monsieur le Maire propose que la commune participe financière à cette démarche.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

DECIDE d'attribuer une aide financière de 2 € par jour et par enfant domicilié à Chevresis-Monceau

Pour la période de 10 juillet au 5 aout 2017 sur le site de la Ferté Chevresis

Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
8	0	0	0

**2017- 28 Nomination d'un suppléant au régisseur de recette**

Par arrêté municipal du 12 juin 2015, Madame Sabine BEGUIN, a été nommée régisseur de la régie de recettes instituée auprès de la commune de Chevresis-Monceau avec mission de recouvrer exclusivement les recettes relatives aux fêtes du villages.

Monsieur le Maire propose la nomination d'un régisseur suppléant, en cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre motif, Madame Sabine BEGUIN, régisseur titulaire.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

NOMME Aurélie LE BOHEC régisseur suppléant.

Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
8	0	0	0

**Questions et informations diverses**

- Cimetière : la sous-préfecture nous a informée qu'une subvention au titre de la DETR de 30 % (soit 1829 €) a été attribuée à notre commune pour la création d'un jardin de souvenir.
- Assurance communale : l'étude des devis obtenus est en cours.
- Remerciement de la coopérative scolaire pour l'obtention de la subvention 2017.
- Mr le Maire remercie les élus qui ont tenu les bureaux de vote

Séance levée à 20 heures